



PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Présents : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. MATHIAS Jean-Marc. PICHARD Bruno. DEMORTIERE André. PALLOT Jean-Paul. Mmes COLLIER Madeleine. LAUTISSIER Nicole. PALLOT Annie.

Absents : Mme DESCOURS Céline. M. BERLAND Stéphane

Absents excusés : Mme LELIEVRE Nathalie.

**M. DEMORTIERE Christophe qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas
Mme SEURRE Fabienne qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert
Mme JAFFRE Agnès qui a donné procuration à M. PALLOT Jean-Paul
Mme RAVIER Béatrice qui a donné procuration à Mme COLLIER Madeleine
Mme COGNARD Véronique qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie
Mme GERMAIN Yvonne qui a donné procuration à M. TRAMOY Jean-Louis**

Mme COLLIER Madeleine est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE
- 2- SUBVENTION EAUX PLUVIALES – BUDGET ASSAINISSEMENT
- 3 - BUDGET 2018 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT
- 4 – VOTE TAUX DES TAXES COMMUNALES

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2018 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2018 est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature.

L'ordre du jour est abordé.



PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

1- BUDGET ASSAINISSEMENT SUBVENTION EAUX PLUVIALES 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prendre chaque année une délibération fixant la participation du budget communal au service de l'assainissement qui supporte la collecte et le traitement d'une partie des eaux pluviales où il n'y a pas de séparatif.

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales, la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1 423.56 € par an, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation du budget communal au service de l'assainissement et dit que cette somme sera inscrite en dépenses au compte D/657364 du budget de la commune et en recettes au compte R/74 du budget assainissement arrondi à 1 424 €.

2 – BP COMMUNE 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 06 avril 2018. Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 2 149 772 € pour la section de fonctionnement. Mme Annie PALLOT demande s'il n'est pas possible de revoir l'éclairage sur la place. Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant le Conseil examine le budget de la commune qui est à l'ordre du jour et non l'éclairage public.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : 1 030 588 €
Charges de personnel : 560 200 €
Atténuations de produits : 64 500 €
Autres charges de gestion courante : 71 874 €
Charges financières : 1 000 €
Charges exceptionnelles : 4 100 €
Dépenses imprévues de fonctionnement : 60 000 €
Virement à la section d'investissement : 340 000 €
Opération d'ordre entre section : 17 510 €

Recettes de fonctionnement :

Atténuations de charges : 16 000 €
Produits des services : 10 800 €
Impôts et taxes : 542 782 €
Dotations et participations 468 442 €
Autres produits de gestion courante : 51 000 €
Produits financiers : 600.08 €
Produits exceptionnels : 2 650 €
Résultat reporté : 1 057 497.92 €



PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

En section d'investissement sont inscrits 1 651 155 € en recettes comme en dépenses.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement pour :

- acquisition de matériel : 33 000 €
- bâtiments communaux : 30 000 €
- aménagements divers : 164 085 €
- immobilisations corporelles : 203 000 €
- halle de sport : 900 000 €
- logements communaux : 19 000 €

Les recettes d'investissement sont essentiellement pour :

- transfert : 340 000 €
- affectation de résultat : 1 061 729.27 €
- subventions région et département : 52 215 €
- produit des cessions d'immobilisations : 140 000 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2018 de la commune soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

3 – BUDGET 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 06 avril 2018. Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 178 891 € pour la section de fonctionnement.

Dépenses d'exploitation :

- Charges à caractère général : 91 900.51 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 21 380.49 €
- Atténuation de produits : 21 000 €
- Autres charges de gestion courante : 4 500 €
- Charges exceptionnelles : 1 675 €
- Dépenses imprévues : 5 000 €
- Opération d'ordre en section : 33 435 €

Recettes d'exploitation :

- Vente de produits : 135 700 €
- Subventions d'exploitation : 1 000 €
- Autres produits de gestion courante : 100 €
- Produits exceptionnels : 1 156.51 €
- Opérations d'ordre entre section : 1 395 €
- Résultat reporté : 39 539.49 €



PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

En section d'investissement sont inscrits 150 980 € en recettes comme en dépenses

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles : 10 700 €

Immobilisations corporelles : 116 205.02 € (dont renouvellement réseaux eau : Varennes, Buisson Nobis et St Eloi)

Immobilisation en cours : 3 999.98 €

Dépenses imprévues : 8 000 €

Opérations d'ordre entre sections : 1 395 €

Opérations patrimoniales : 10 680 €

Recettes d'investissement :

Dotations Fonds divers réserves : 10 999.98 €

Opérations d'ordre entre sections : 33 435 €

Opération patrimoniales : 10 680 €

Solde d'exécution reporté : 95 865.02 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2018 du service des eaux soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

2 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 06 avril 2018. Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 114 114 € pour la section de fonctionnement.

Dépenses d'exploitation :

Charges à caractères : 61 343.48 €

Charges de personnel et frais assimilés : 12 000 €

Atténuations de produits : 7 100 €

Autres charges de gestion courante : 4 000 €

Charges financières : 500 €

Charges exceptionnelles : 5 000 €

Dépenses imprévues : 6 000 €

Opérations d'ordre entre section : 18 170.52 €

Recettes d'exploitation :

Vente de produits : 52 000 €

Subvention d'exploitation : 1 424 €

Autres produits gestion courante : 100 €

Produits exceptionnels : 500.99 €

Opérations d'ordre entre section : 1 873 €

Résultat reporté : 58 216.01 €

En section d'investissement sont inscrits 107 745 € en recettes comme en dépenses



PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Dépenses d'investissement :

Immobilisations corporelles : 90 872 € (dont réhabilitation réseau assainissement « allée des Erables)

Immobilisation en cours : 5 000 €

Emprunts et dettes : 5 000 €

Dépenses imprévues : 5 000 €

Opérations d'ordre entre sections : 1 873 €

Recettes d'investissement :

Opérations d'ordre entre sections : 18 170.52 €

Solde d'exécution reporté : 89 574.48 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2018 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

BUDGET 2018 – LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 06 avril 2018. Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 400 000 € pour la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : 385 000 €

Opération ordre intérieure de section : 15 000 €

Recettes de fonctionnement :

Opérations d'ordre entre section : 400 000 €

Dépenses d'investissement :

Opérations d'ordre entre sections : 400 000 €

Recettes de fonctionnement :

Emprunts et dettes assimilées : 400 000 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2018 du lotissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé par 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

4 – VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes : d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti à leurs valeurs actuelles, soit respectivement 4.07 %, 6.13 % et 17.30 %, en ne les augmentant pas qui avec les taux actuels rapporteront des recettes respectives de 60 643 €, 68 717 €, 32 922 € soit un total de 162 282 €.



PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Après discussion le maintien des taux est approuvé, par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Questions de Mmes Annie PALLOT, Agnès JAFFRE, Véronique COGNARD. MM. André DEMORTIERE et Jean Paul PALLOT.

« L'entrée du chemin menant à la déchetterie qui est de compétence communale est en très mauvais état, pourquoi rien n'est fait pour boucher les nids de poules très profonds. Pouvez-vous faire le point sur les négociations en cours avec les médecins pour l'achat de la maison médicale et le résultat ou le ressenti de la visite de nouveaux médecins la semaine dernière. »

Réponses de Monsieur le Maire :

1- L'entrée de la déchetterie, qui est une parcelle et non pas une voie, fait partie de la zone économique de la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Il leur a été demandé de réaliser les réparations plusieurs fois et nous les relancerons.

2- Nous avons voté ce soir le budget primitif en investissement de la commune, et nous allons dans les jours à venir rencontrer les médecins pour négocier l'achat du cabinet médical.

Concernant la visite des médecins, la semaine dernière, n'étant pas la seule commune en recherche, la discrétion aurait été souhaitable.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Décision du maire N°6 -2018 : passation commande à KLEBER MALECOT pour la réparation de la mini pelle VOLVO pour la somme de 2 919.15 € HT (remplacement de la pompe hydraulique).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H40.